

27-05-2019

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 27 MAI 2019 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

Mme Maryse Gouger, district n° 1; M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2; M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marine Revol, est aussi présente.

214-2019

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par l'ajout du point 9 et qu'il soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Contrôle qualitatif – TP-IN13.11-2019 - Travaux de bordures, de pavage et d'éclairage sur la rue « D », sur une section de la rue Bissonnette et sur une section de la rue Henri-L.-Chevrette – Octroi de contrat à Groupe ABS;
4. Contrôle qualitatif – TP-IN12.11-2017 - Rues Suzanne et Beaulieu – Aqueduc et réfection de voirie – Octroi de contrat à Groupe ABS;
5. Achat d'une camionnette – Travaux publics;
6. Affichage de poste – Inspecteur en bâtiment et en environnement;
7. Embauche de deux pompiers;
8. Surveillance sur le territoire de la Municipalité et au centre Pierre Dalcourt pour la période estivale – Octroi de contrat à Alpha sécurité et investigations;
- 9. Émission de permis – Mandat à BC2;**
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

215-2019

Contrôle qualitatif –
TP-IN13.11-2019 –
Travaux de bordures, de
pavage et d'éclairage sur
la rue «D», une partie
de la rue Bissonnette et
une partie de la rue
Henri-L.-Chevrette

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été envoyée à six entreprises pour le contrôle qualitatif du projet TP-IN13.11-2019;

CONSIDÉRANT QUE deux de ces entreprises ont répondu à la demande de prix à l'intérieur du délai alloué à ces fins et se résument comme suit :

Soumissionnaire	Prix
Groupe ABS	9 004,84 \$
Les services EXP inc.	14 343,13 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Groupe ABS, pour le contrôle qualitatif des travaux de bordures, de pavage et d'éclairage sur la rue D, une partie de la rue Bissonnette et une partie de la rue Henri-L.-Chevrette, pour un montant total de 9 004,84 \$ incluant les taxes, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-IN13.11-2019.

SUITE DE LA RÉOLUTION 215-2019**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

216-2019

Contrôle qualitatif –
TP-IN12.11-2017 –
Rues Suzanne et Beaulieu
Aqueduc et réfection de
voirie

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été envoyée à six entreprises pour le contrôle qualitatif du projet TP-IN12.11-2017;

CONSIDÉRANT QUE deux de ces entreprises ont répondu à la demande de prix à l'intérieur du délai alloué à ces fins et se résument comme suit :

Soumissionnaire	Prix
Groupe ABS	4 220,50 \$
Les services EXP inc.	4 667,99 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Groupe ABS pour le contrôle qualitatif de l'aqueduc et réfection de voirie des rues Suzanne et Beaulieu, de Groupe ABS, avec un montant total de 4 220,50 \$ incluant les taxes, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-IN12.11-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

217-2019

Achat d'une camionnette
Travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics possède trois camionnettes usagées en mauvais état et non sécuritaires, l'une d'elles étant en remisage dû au mauvais état du châssis et une autre étant encore sur la route, mais ayant des problèmes d'embrayage et de moteur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics souhaite remplacer rapidement les trois camionnettes et faire l'achat immédiat d'une camionnette F-150 munie d'un gyrophare et d'une flèche de signalisation en formule « clé en main »;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été envoyées à différents concessionnaires et que les trois soumissions déposées sont conformes au Règlement sur la gestion contractuelle actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions se résument comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (excluant les taxes)
Venne Ford	44 450,00 \$
Fortier Ford	41 118,00 \$
Réjean Laporte Ford	41 747,00 \$

SUITE DE LA RÉOLUTION 217-2019

CONSIDÉRANT QUE le délai de livraison de Venne Ford est d'environ deux semaines et que le service des travaux publics doit remplacer de façon urgente les camionnettes désuètes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le contrat soit octroyé à Venne Ford, pour un montant de 44 450,00 \$ avant taxes, pour la livraison de la camionnette Ford F-150 2019 XLT, selon les indications mentionnées dans la demande de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

218-2019

Affichage de poste –
Inspecteur en bâtiment
et en environnement

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement a démissionné de ses fonctions le 24 mai dernier et qu'il devra être remplacé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser la directrice du Service d'urbanisme a procédé à l'affichage d'un poste pour un inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

219-2019

Embauche de deux
pompiers

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie doit procéder à l'embauche de deux pompiers afin de remplacer ceux qui ont quitté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes comme pompiers, selon les normes d'embauche et de rémunération actuellement en vigueur et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels :

NOM	DATE D'EMBAUCHE
Frédéric Gadoury	27 mai 2019
Thomas Portier	27 mai 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

220-2019

Surveillance sur le territoire de la Municipalité et au centre Pierre Dalcourt pour la période estivale - Octroi de contrat à Alpha sécurité et investigations

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'offrir de la surveillance sur le territoire de la Municipalité, notamment au centre Pierre Dalcourt, pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE quatre demandes de prix ont été envoyées à différentes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue par Alpha sécurité et investigations est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, le contrat soit octroyé à l'entreprise Alpha sécurité et investigations, pour un montant de 10 972,50 \$ taxes incluses, pour effectuer la surveillance sur le territoire de la Municipalité, notamment au centre Pierre Dalcourt, pendant la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

221-2019

Émission de permis – Mandat à BC2

CONSIDÉRANT QU' une surcharge de travail est actuellement en vigueur dans le Service d'urbanisme et que nous devons répondre à toutes les demandes dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT le départ d'un inspecteur en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par la firme BC2;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que :

1. le contrat soit octroyé à la firme BC2 pour une assistance professionnelle dédiée à faire l'émission de différents permis pour la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour une durée indéterminée, à un taux horaire de 80 \$ taxes en sus, ainsi que les frais de 0,60 \$/km;
2. la personne assignée au mandat par BC2 soit habilitée à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction contre tout contrevenant à toute disposition des règlements qui est sous sa responsabilité;
3. la directrice du Service d'urbanisme soit autorisée à signer le contrat de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

222-2019

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 05.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».